Contribution de l'*Association des Amis des forêts de Versailles et Fausses-Reposes* en vue de la préparation du Plan de Gestion du site du Château et du Parc de Versailles classé UNESCO et de sa zone tampon

L'AAFVFR milite depuis 1974 pour le maintien dans leur intégralité des forêts domaniales de Versailles et de Fausses-Reposes, elle s'estime donc pleinement fondée pour s'exprimer en matière de forêt et d'environnement dans le cadre du plan de gestion UNESCO. Dans la présente contribution, elle se bornera à formuler des avis relevant de son seul domaine de compétence à l'intérieur de la zone tampon : les forêts de Versailles et de Fausses-Reposes. Le massif forestier de Fausses-Reposes n'y sera qu'accessoirement mentionné car étant déjà classé en forêt de protection depuis 2007, classement qui constitue le plus haut niveau de protection pour une forêt. L'Etat étant propriétaire de ces forêts, c'est à l'Etat de prendre toutes les mesures pour en assurer leur pérennité.

Devenu un lieu de chasse privilégié de Louis XIII dès le début des années 1620, la forêt de Versailles séduira également son fils qui viendra y chasser régulièrement à partir de 1651 en raison de son caractère giboyeux. Comme le montre le tableau de Van der Meulen représentant Louis XIV chassant à Satory avant la construction du nouveau château qui fera la renommée mondiale de Versailles, sans le Plaisir du Roi le prestigieux château ayant inspiré toute l'Europe n'aurait pas vu le jour. Le château et ses aménagements périphériques concernés par le plan de gestion UNESCO sont donc bien consubstantiels de la forêt de Versailles, certaines voies forestières datant de cette époque en portent encore le nom. Protéger ceux-là en négligeant celle-ci n'aurait donc guère de sens du point de vue historique. L'écrin de verdure ayant donné naissance au site exceptionnel de Versailles se doit d'être préservé aussi durablement que le Château, et ce par une protection forte.



Le roi Louis XIV chassant à Satory avec au loin l'ancien château de Versailles
Tableau de Van der Meulen

Bien que « fondatrices » de Versailles et de son château, et constituant des éléments essentiels du paysage, les forêts locales sont menacées par le grignotage des transports et des constructions : il faut donc les protéger plus efficacement. Si la forêt domaniale du nord (Fausses-Reposes) dispose déjà du statut de « forêt de

protection », ce n'est pas le cas de celle du sud (forêt de Versailles) malgré son inscription sur la liste préfectorale pour 2025. Pour être en cohérence avec l'histoire, la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de Versailles déjà décidée par l'Etat doit être accélérée et renforcée dans le cadre du plan de gestion UNESCO.

La forêt est un capteur d'eau. Celle de Versailles n'y fait pas exception et elle constitue à cet égard un véritable réservoir hydraulique du Domaine de Versailles, joyau à valeur universelle exceptionnelle par son Château mais aussi par ses célèbres Jeux d'eau. Ses multiples sources souterraines et de surface contribuent à l'alimentation en eau naturelle du Grand Canal, qui recharge le réservoir de Montbauron d'où part l'eau allant jouer dans les jardins. Cette alimentation est en continu par les rus (Mare aux Eléphants, Libellules) ou occasionnelle par la Pièce d'eau des Suisses. Peu ou mal entretenue, cette richesse naturelle mériterait une approche plus rigoureuse de la ressource (aménagement ou réaménagement des rigoles, réactivation de sources de surface) afin d'assurer sur le long terme un approvisionnement en eau du Domaine de Versailles qui en a toujours besoin.



Le ru des Libellules

Les forêts entourant Versailles contribuent au bien-être de la population en leur offrant un espace remarquable pour la promenade, la randonnée et la contemplation avec ses nombreux belvédères situés en forêt en covisibilité avec le Château. Ceux-ci doivent être améliorés et entretenus afin de démontrer la capacité de l'Etat à préserver la « vue » de ce bien exceptionnel pour la transmettre aux générations futures. Il est impératif dans le cadre du plan de gestion UNESCO de maintenir et de renforcer la protection des perspectives du château à l'ouest comme à l'est, en empêchant la création ou la perpétuation des verrues visuelles. A cet égard des projets, comme celui du chemin des Célestins initié par les Amis du Grand Parc de Versailles, devraient être encouragés. Enfin, pour favoriser l'appropriation du site par ses habitants et par les acteurs locaux, il faut en améliorer les abords, en particulier en créant des parkings dédiés vers le château et vers la forêt.



Vue du belvédère côté Pièce d'eau des Suisses

Pour résumer, les lignes d'action pour la forêt de Versailles :

1. Accélérer et renforcer la procédure de classement en forêt de protection par le Conseil d'Etat
2. Entretenir et valoriser la ressource en eau de la forêt de Versailles
3. Améliorer les conditions d'accueil du public par des aménagements respectueux de l'ambiance forestière.